



Droits culturels et pratiques en amateur : exigence éthique, ambition démocratique EN NOUVELLE-AQUITAINE

Mars 2020

Centre de documentation du CESE



10172

CESER
RÉGION
NOUVELLE-
AQUITAINE

Droits culturels et pratiques en amateur : exigence éthique, ambition démocratique.

Pour une transition culturelle de l'action publique en Nouvelle-Aquitaine

« La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »
(UNESCO, Conférence mondiale sur les politiques culturelles, août 1982)

« La culture, c'est tout ce que les hommes ont imaginé pour façonner le monde, pour s'accommoder du monde et pour le rendre digne. »
(Aimé CÉSAIRE)

Créativité et imaginaires à l'œuvre dans tous les territoires de Nouvelle-Aquitaine

L'approche par le CESER des pratiques sociales que sont les pratiques culturelles, comprises dans leur sens large¹, met en évidence l'extrême diversité, le foisonnement, l'originalité sinon l'inventivité des initiatives et expériences dont elles sont la source dans tous les territoires en région. Ces pratiques culturelles « en amateur » composent un inestimable système de sociabilités qui anime et parfois structure la vie de villes, villages ou quartiers. Ces pratiques sont le fait de l'implication, de l'engagement et souvent de la passion d'une part considérable de la population, comme en témoigne la dynamique collective de création des associations dans les domaines culturels et sportifs en Nouvelle-Aquitaine².

Dans l'angle mort des politiques publiques culturelles

Bien que très majoritaires et répandues, le CESER constate que ces pratiques culturelles sont trop souvent considérées à la marge de l'action publique quand elles ne sont pas dévalorisées. Cette situation paradoxale est essentiellement le fruit d'une conception héritée de la politique culturelle de l'État, largement reprise par les collectivités territoriales. Cette conception, hiérarchisée, descendante et élitiste, repose sur une politique d'organisation et d'accès à une offre culturelle institutionnalisée (à des « œuvres », à des lieux) dont la légitimité est prédéterminée, en réponse à des besoins supposés de la population.

¹ « La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. » (UNESCO, Conférence mondiale sur les politiques culturelles, août 1982)

² Environ 30 000 associations culturelles actives comptant entre 400 000 et 500 000 adhérents en Nouvelle-Aquitaine, 16 400 clubs sportifs pour 1,45 million d'adhérents, sans compter les bénévoles et personnes pratiquant hors cadre formel.